

DECRET N° 79/595 DU 25.10.79

Portant nomination de Monsieur DHELLO Camille  
en qualité de Directeur Général de la SOCOMAB

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE  
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;  
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres;  
Le Conseil des Ministres entendu ,

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur DHELLO Camille; Ingénieur des Ponts et Chaussées est nommé  
Directeur Général de la SOCOMAB.

Article 2.—Les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise ~~de ser~~  
~~vice de~~ l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire  
du Congo et communiqué partout où besoin sera.--

Brazzaville, le 25 octobre 1979

Par le Président du Comité Central  
du Parti Congolais du Travail,  
Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil des Ministres

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.--

Le Ministre des Transports et de  
l'Aviation Civile,  
Le Ministre de l'Aménagement du  
Territoire

Benoît MOUNDELE-NGOLLO.--

Le Ministre du Travail et de  
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TANBA-TAMBA.--